



## Mariage mixte en attente d'audition

Par **tresor89**, le **08/03/2018** à **23:35**

Bonjour,

Je suis d'origine africaine et mon chéri est français. Lui et moi on se fréquente depuis un an et on a décidé de franchir le cap du mariage. Nous nous sommes déjà installé ensemble avec mon fils, je suis en situation irrégulière depuis 2 ans.

Cela fait un mois et une semaine que nous avons déposé notre dossier de mariage sur Saint Nazaire. Bien avant, nous avons décidé de la date du mariage mais, arrivés en mairie, la dame nous a fait comprendre que ce n'était pas à nous de choisir la date du mariage et qu'il fallait attendre après l'audition qui se passera selon la disponibilité des adjoints.

Je stress à mort depuis ce temps, ni appel ni courrier nous a été envoyé pour l'audition. Mon chéri a 50 ans et moi 29 ans.

Je voudrais savoir s'il y a des personnes qui sont passées par là et comment ça s'est passé pour vous ? Est-ce que notre différence d'âge peut poser un problème ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **09/03/2018** à **07:48**

Bonjour,

Vous avez effectivement plusieurs faits qui posent problème :

- vous êtes en situation irrégulière sur le sol français , il vous faut donc commencer par régulariser votre situation (voyez un avocat pour ça),  
- la différence d'âge peut faire soupçonner un mariage de complaisance, arrangé, le maire demandera donc au Procureur une enquête approfondie pour vérifier un certain nombre de choses,  
- vous avez un enfant mais vous ne dîtes pas s'il est ou non de votre futur mari ? ni s'il est né en France ou au pays, chez vous ? ce qui sous entendrait, dans ce cas, que vous avez déjà des attaches matrimoniales dans votre pays,  
- dans votre cas, la date d'un possible mariage et donc repoussée jusqu'à la fin de l'enquête et cette enquête risque de durer des mois voire une ou deux années. Ce n'est donc pas à vous de fixer cette date, elle est remise aux calendes grecques.

Par **tresor89**, le **09/03/2018 à 10:10**

Mon fils n'est pas français, vous me dites qu'il faut que je régularise ma situation, justement on veut le faire aussi par le mariage, pouvons nous prendre un avocat sans pour autant avoir des nouvelles de la mairie ? Est-il possible de prendre un avocat avant de passer l'audition ?

Par **Tisuisse**, le **09/03/2018 à 10:34**

C'est vous qui voyez.

Vous êtes en situation irrégulière donc, si vous êtes venue avec votre fils, lui aussi est en situation irrégulière. Vous risquez donc, tous les 2, une OQTF.

Par **tresor89**, le **09/03/2018 à 10:46**

merci pour vos reponse la je stresse milles fois plus encore

Par **amajuris**, le **09/03/2018 à 11:07**

bonjour,

il est clair que votre mairie soupçonne, vu votre différence d'âge (21 ans), un mariage qui a pour unique but de vous permettre d'obtenir un titre de séjour comme conjoint de français. le maire a donc transmis votre dossier pour enquête auprès du procureur.

" Le procureur de la République décide ensuite, dans les quinze jours de sa saisine, si le mariage sera célébré ou non. S'il décide de repousser la célébration, dans l'attente des résultats de l'enquête à laquelle il fait procéder, le délai de sursis est de 2 mois maximum (1 mois renouvelable 1 fois). A l'expiration du sursis, le procureur de la République fait connaître par une décision motivée à l'officier de l'état civil s'il laisse procéder au mariage ou s'il s'oppose à sa célébration."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31474>

il vous faut donc attendre la réponse du procureur

salutations

Par **tresor89**, le **09/03/2018** à **11:24**

lundi de cette semaine la dame de la mairi nous a demander d ecrire une lettre au maire pour faire avancer les choses mais bon je crois que c est pas utile car comme vous etes le dossier est deja chez le procureur apres enquete je vais recevoir un courrier venant du procureur ou de la mairi pour avoir confirmation ou pas pour la celebration???